En campagne pour l'individualisation des droits

Selon Adeline Baudson, ce combat « est essentiel pour notre démocratie ».

CHARLEROI

Supprimer le statut de cohabitant : c'est le combat que mènera en 2023 le MOC avec Présence et action culturelles. Focus sur Charleroi Métropole.

La secrétaire fédérale du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) de Charleroi Thuin l'a annoncé lors de sa cérémonie de vœux : le MOC fera de l'individualisation des droits le thème central de sa campagne nationale pour 2023. Une campagne qui sera déclinée diversement dans chacun des bassins de vie.

« Nous avons choisi de nous associer à un partenaire avec lequel nous n'avions encore jamais monté d'action commune », précise Adeline Baudson. Ce partenaire, c'est le PAC, Présence et action culturelles. Ça tombe bien : à Charleroi Métropole, Margaux Joachim, qui préside le Conseil consultatif femmes-hommes, est la figure centrale de PAC.

Deux femmes à la manœuvre pour obtenir la suppression du statut de cohabitant qui pénalise tant de femmes dans notre pays, et en particulier dans notre région ? Voilà qui est plutôt de bon augure. *« À ce stade, aucune action n'a encore été opérationnalisée. Un appel a été lancé au secteur associatif et aux citoyens pour faire remonter des projets »*, confirment Adeline Baudson et Margaux Joachim.

Concerner les élus

« Le MOC vient de lancer une pétition en ligne pour pousser les élus à mener ce débat. Ou, du moins, à inscrire cette revendication dans leur programme électoral et à en faire une priorité de négociation pour la formation des futurs gouvernements, poursuit la secrétaire fédérale du MOC. *Le contrat social, c'est cette relation de confiance entre l'État et le citoyen*, souligne-t-elle. *Mais pour que ça fonctionne, trois conditions sont requises : l'État doit être d'abord souverain, redistributif ensuite, et enfin démocratique. Si l'une de ces trois conditions n'est pas remplie, ça coince. Or, les faits nous montrent chaque jour que l'État est pris en défaut sur l'un de ces trois axes. Quand, par exemple, un tribunal privé se substitue à la justice elle-même pour arbitrer des conflits économiques comme le prévoit le CETA* (NDLR : l'accord économique global Europe-Canada) *signé par notre pays, c'est une vraie capitulation. Quand le gouvernement fédéral nous dit qu'il doit attendre l'Europe pour pouvoir prendre des mesures de blocage des prix de l'énergie, il fait l'aveu d'une perte de sa souveraineté. »*

« En Belgique, nous avons l'impression d'être face à un État en déficit de puissance. Cela l'affaiblit aux yeux de la population. Dans le même esprit, il y a le principe de redistribution du produit des recettes fiscales et sociales : un travailleur – et plus souvent une travailleuse – qui a cotisé pour le chômage ou l'assurance maladie, comprend difficilement la sanction financière que lui impose l'État parce qu'elle n'est pas cheffe de famille. Elle ne percevra en effet qu'une demi-allocation de remplacement ou de revenu d'intégration, et un montant plafonné pour la mutuelle. Notre pays est le seul en Europe à appliquer le statut de cohabitant. C'est une injustice criante que nous devons abolir. »

Bénéfices nombreux

Le MOC a travaillé sur la question du coût d'une telle mesure. *« Nos services d'étude l'ont estimé dans une fourchette entre 2,2 et 10 milliards € par an. Mais cela ne tient pas compte des effets retour. Santé, logement, seuil de pauvreté, égalité de genres, sans parler de la suppression des contrôles, ce sont autant de bénéfices en perspective. Nous sommes convaincus que l'individualisation des droits est un combat essentiel pour notre démocratie. »*

Charleroi est à la pointe des combats féministes. *« Celui-là en est un car, proportionnellement, les femmes sont bien plus touchées que les hommes par cette iniquité ! »*

DIDIER ALBIN